

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 25 JUIN 2020

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)

Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)

Monsieur Philippe MALLET (FSU)

Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO)

Madame Claudine METIVIER (FNEC FP FO)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Madame Marie-Brigitte TRUTT (FSU)

Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA)

Assistaient également à la réunion

Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention

Excusés

Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé sécurité au travail

Docteure Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention

Madame Karen ANSBERQUE (UNSA)

Invité

Monsieur Benito LOPEZ, expert FNEC FP FO, professeur au lycée Arbez Carme à Bellignat

Ordre du jour :

Approbation du PV du CHSCT du 6 mai 2020

Point covid-19

Rapprochement des 2 lycées d'Oyonnax et de Bellignat

Point amiante dans les EPLE

Visite du lycée de Nantua

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame l'IA-DASEN ouvre la séance à 14h.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et rappelle que, compte-tenu du contexte, il a fallu se réunir régulièrement pour faire le point sur la covid-19 suite à la phase 3 liée à la reprise en classe.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale invite les représentants des personnels à faire lecture de leur déclaration liminaire.

Monsieur BONNETON s'exprime au nom de la FNEC FP FO, **Madame JACKOWSKI**, au nom de l'UNSA éducation. Enfin, **Monsieur JAMBON** fait lecture de la déclaration liminaire, au nom de la FSU. Les déclarations des représentants des personnels sont jointes au présent procès-verbal (annexes 1, 2 et 3).

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale fait part de sa satisfaction de se retrouver en présentiel avec l'ensemble des membres. Si les séances en visioconférence ont permis d'échanger, lors de cette situation particulière, les réunions en présentiel sont au cœur de nos actions respectives, au sein de ce ministère « humain ». Elle constate que les élèves et les professeurs ont retrouvé le chemin des EPLE avec beaucoup d'intérêt, de plaisir, d'après les remontées qui lui ont été faites. Le protocole sanitaire a été allégé mais l'épidémie n'a pas totalement disparu, quelques cas étant encore signalés. Il reste des contraintes, en termes de distanciation, de gestes barrières et de limitation du brassage des élèves, impliquant la notion de groupes évolutifs.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale constate le profond investissement des personnels au service des élèves. Il n'en demeure pas moins que les personnels sont fatigués. Nous sommes engagés dans la phase 3 de la sortie du confinement (avec des adaptations), qui constitue une charge mentale, notamment avec toutes les questions matérielles que cela entraîne. L'important est de garantir le retour de l'ensemble ou de la plupart des élèves dans le cadre du protocole sanitaire qui est sous l'égide du ministère de la Santé. De ce fait, il a fallu assurer le retour des élèves afin qu'ils retrouvent une organisation du temps scolaire. Il ne s'agit pas d'un temps d'évaluation ni de recherche pour terminer les programmes mais plutôt un temps pour retrouver une discipline scolaire et des habitudes de vie, des apprentissages éducatifs de partage et de vivre ensemble. L'objectif prioritaire a été de garder un contact fort avec le terrain et d'être au plus près des acteurs de l'éducation nationale.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale pense que les parents ont été reconnaissants aux directeurs, aux enseignants, aux chefs d'établissement pour tout l'investissement mis en œuvre pour, à chaque fois, répondre au plus près des attentes. Le lien avec les familles a ainsi été renouvelé, si ce n'est réaffirmé. Peu de familles ont saisi la DSDEN, ce qui confirme ce sentiment.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise qu'elle ne peut interagir sur les annonces médiatiques. Toutefois, lorsqu'elle s'exprime, elle tente de se faire le porte-parole des personnels avec sincérité et transparence.

1/ Approbation du PV du CHSCT du 6 mai 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2/ Rapprochement des lycées Paul Painlevé à Oyonnax et Arbez Carme à Bellignat

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale présente le projet expérimental, sur le territoire d'Oyonnax, de rapprochement des deux lycées qui sont à 2 km de distance. Les deux établissements ont une population d'élèves issue majoritairement de l'éducation prioritaire avec un recrutement effectué exclusivement sur Arbez, Oyonnax et le territoire alentour. Le lycée Paul Painlevé est implanté depuis une centaine d'années et a connu différentes phases selon les politiques éducatives. Actuellement,

c'est un lycée polyvalent comprenant une SEP. Le lycée est en phase finale de restructuration. Le lycée Arbez Carme à Bellignat est plus récent. Il a d'abord été un lycée technique et technologique avant de devenir un lycée polyvalent. Il est reconnu sur l'ensemble du territoire par les différents partenaires. Il est campus des Métiers et Qualifications. Il propose une expérimentation avec l'accueil d'une entreprise innovante. Il compte des BTS et se positionne pour être retenu comme Campus d'Excellence (en attente de réponse). Les deux lycées très proches géographiquement ont un public similaire. Avec la réforme du lycée, ils se sont rapprochés sous forme de réseau dans le cadre d'une complémentarité des enseignements de spécialités. Cependant il existe un déséquilibre entre les deux lycées qui se fait au détriment du lycée d'Oyonnax alors que les équipes enseignantes sont également investies dans les deux établissements. L'objectif de ce projet est de conjuguer l'ensemble de l'offre des deux lycées dans une même dynamique au profit de tous les élèves issus de l'éducation prioritaire afin de contribuer à leur réussite. Cette expérimentation, qui instaure une seule direction, est possible à la faveur du départ de l'un des proviseurs. Le poste de direction ne sera pas proposé au mouvement mais neutralisé. L'expérimentation a vocation à s'étendre sur une année, voire deux et à être pérennisée, si elle constitue une plus-value pour les élèves et les personnels, ou abandonnée. Le proviseur sera assisté par un adjoint sur chacun des sites. Les deux RNE demeurent. Le souhait est d'accompagner les deux établissements en implantant un poste de CPE pour renforcer la vie scolaire. Le travail autour de ce projet a été mis entre parenthèse, compte-tenu du contexte lié à la covid-19 depuis sa présentation en janvier aux conseils d'administration des lycées.

Cette présentation donne lieu aux échanges suivants :

Monsieur BONNETON estime que, sur la forme, le projet est inacceptable. Si le projet a été présenté au CA du lycée Arbez Carme, le proviseur a refusé qu'il soit mis au vote. D'autre part, les enseignants ne se sentent pas associés au projet. Dans les faits, un poste de direction va être perdu ce qui va amoindrir le taux d'encadrement.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise qu'il ne s'agit pas d'une fusion et donc qu'il n'y a pas de suppression de poste. Une demande a été faite à Monsieur le recteur pour obtenir un poste supplémentaire de CPE pour maintenir le taux d'encadrement. Elle rappelle qu'il existe une concurrence involontaire entre les deux établissements et que cette expérimentation a pour objectif de corriger cette tendance. La situation n'est pas comparable à celle vécue au lycée de Belley où la fusion du lycée et du LP a été présentée mais refusée par les équipes enseignantes. Les deux lycées proposent des projets avec des enseignants investis de part et d'autre, mais il faut rechercher une plus-value bénéfique à tous les élèves. Si l'expérimentation ne fonctionne pas, elle cessera et le poste sera remis au mouvement.

Intervention de **Monsieur LOPEZ**, professeur au lycée Arbez Carme, invité au CHSCT.

Monsieur LOPEZ rapporte l'enchaînement des informations données. Les enseignants ont été avertis, par mail, le vendredi soir qu'une réunion serait organisée le mardi suivant avec Madame l'inspectrice d'académie. Le lundi matin, ils ont été informés du projet de « fusion ». Aussi, ils estiment que les délais, trop courts, ne leur ont pas permis de se concerter. Un sondage fait état de 90% de personnes se positionnant contre ce projet au lycée Arbez Carme. Les enseignants estiment qu'il n'y a pas de plus-value pour eux : le travail sur deux sites va engendrer des déplacements supplémentaires, avec pour conséquences, moins d'efficacité et moins de disponibilité pour les élèves. Ils ont, par ailleurs, entendu dire que toutes les secondes allaient être réunies sur un lycée.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ne peut répondre à la place des chefs d'établissement. Elle porte ce projet et l'a défendu auprès de Monsieur le recteur. Ce projet a vu le jour avant 2019 et il semble qu'un travail entre les diverses équipes ait été initié. Elle ne peut se substituer aux chefs d'établissement dans la manière de présenter le projet. Elle constate cependant que le réseau fonctionne bien dans le cadre des E3C avec des élèves qui se déplacent déjà.

Monsieur LOPEZ répond que les élèves qui se déplacent pour les E3C ne sont pas, d'après les retours des enseignants, motivés. Il a été demandé, à plusieurs reprises, au proviseur du lycée de Bellignat, des assemblées générales pour présenter le projet. Dans un premier temps, le proviseur a refusé puis a ensuite accepté une réunion.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise qu'elle a présenté le projet en janvier, puis, ce dernier a été présenté en conseil d'administration.

Monsieur BONNETON répond que les professeurs l'ont découvert en 2020.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale demande pourquoi la question est abordée en CHSCT.

Selon **Monsieur BONNETON**, Madame l'IA-DASEN est responsable des conditions de travail des salariés.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale n'a pas les informations concernant l'organisation du travail et ne peut en aucun cas en être responsable. Elle estime qu'il s'agit là d'un procès d'intention. Il s'agit pour l'instant d'un projet dont l'organisation n'a pas encore été actée.

Monsieur BONNETON récuse l'idée d'un procès d'intention.

Monsieur LOPEZ réaffirme qu'en tant qu'élus au CA, il n'a pas entendu parler de ce projet ni été impliqué.

Monsieur le secrétaire général rappelle que le CHSCT départemental a été saisi, au départ, sur le fait qu'il y avait une suppression de poste de leur chef d'établissement. La question du fonctionnement qui en résulte est hors champ par rapport à ce pourquoi le CHSCT a été saisi.

Monsieur BONNETON revient sur la concurrence entre les deux établissements et demande comment elle peut être mesurée.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale répond que lors de sa prise de fonction dans l'Ain, ce déséquilibre entre les deux établissements était connu. Ensuite, elle a observé plusieurs faits : un des lycées rayonnait davantage que l'autre, des enseignants de l'un des deux EPLE disaient qu'ils souffraient de cette situation, le lycée d'Oyonnax était plus attractif au vu du nombre d'inscriptions sur les 8 dernières années, à une époque où le lycée de Bellignat quant à lui souffrait de son côté « technique » ; la situation s'est inversée depuis.

Monsieur JAMBON constate qu'il existe un problème de pilotage. Il ne porte pas de jugement global sur le projet mais estime que pour avoir un rapprochement, il faut créer de l'adhésion collective, or, il n'y a même pas eu d'assemblée générale commune. Si cette expérimentation a lieu, cela va relever du CHSCT car elle va avoir des conséquences aussi bien positives que négatives. Il précise que des rumeurs circulent sur le fait que les classes de secondes seront rassemblées sur un seul établissement, ce qui peut avoir des conséquences sur l'organisation du travail, notamment pour les postes de CPE.

Monsieur le secrétaire général ajoute que dès que l'organisation aura été choisie, il en découlera des conséquences sur les conditions de travail. Pour la rentrée 2020, les secondes restent présentes dans les deux lycées.

Monsieur LOPEZ dit que la nouvelle organisation des secondes est prévue pour la rentrée 2021.

Monsieur BONNETON est en désaccord avec le secrétaire général et fait allusion à l'article 60 du décret de 1982 où il est précisé que la restructuration de service est du ressort des CHSCT.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise qu'il ne s'agit pas d'une restructuration de service puisque les deux lycées gardent leur RNE distinctif et que cela relève du CTA.

Monsieur BONNETON estime que ce projet ne peut être comparé à la cité internationale de Ferney Voltaire : à Ferney, il s'agit d'une annexe et non d'un rapprochement. Les professeurs ont posé des problématiques qui ont été réglées. Le dossier a donné lieu à une année de discussion en amont.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise que le parallèle qu'elle a fait avec Ferney concernait le nombre et la répartition des élèves. A la CSI de Ferney, il y a eu un agrandissement de l'EPLE, à Oyonnax

/Bellignat, il s'agit d'une structure plus importante avec le rapprochement envisagé. Dans ce projet, on aura un seul proviseur pour deux lieux avec un volume d'élèves plus important.

Monsieur le secrétaire général signale que pour la cité scolaire internationale, la DSDEN n'a pas réglé tous les questionnements qui ont été posés en amont. Pour le projet à Oyonnax / Bellignat, un seul pilote est prévu pour les deux entités qui restent autonomes. Le rapprochement par la gouvernance se fait dans le cadre d'un réseau qui existe déjà.

Monsieur BONNETON considère qu'il n'y a pas de conflit de personnes mais un conflit d'idées. Il rapporte en CHSCT un mécontentement d'une majorité de professeurs. Lors du CTSD du 23 janvier 2020, un avis demandant l'arrêt du projet avait été voté avec 7 voix pour et 1 abstention. Aucune réponse n'a été donnée par l'administration à la suite de ce vote, d'où le recours au CHSCT. Il souhaite avoir des précisions sur l'éventualité de poste supplémentaire en vie scolaire et demande quels sont les paramètres qui permettront de mesurer si l'expérimentation sera positive ou non. Il estime que ce projet engendrera des dégradations des conditions de travail puisqu'au lycée Paul Painlevé il n'y aura plus qu'un seul poste de direction si on enlève le chef d'établissement. Il se demande également quelles seront les conséquences pour les personnels administratifs et notamment pour le poste du gestionnaire.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale rappelle que le poste de chef d'établissement est gelé et qu'il reste un adjoint dans chaque lycée. Elle regrette que les personnels n'aient pas sollicité une audience et ne posent pas de questions et déplore que des revendications aient été présentées seulement le 25 juin 2020 lors du CHSCT. Certaines questions relèvent du CTA et non du CHSCT, notamment sur les conséquences du gel du poste de chef d'établissement sur l'organisation et le fonctionnement du lycée.

Monsieur JAMBON rappelle que la question centrale qui avait initialement motivé la demande d'un CHSCT exceptionnel, dès le 9 mars, concernait les conséquences de la suppression du poste et l'impact sur les postes (CPE, ...).

Monsieur le secrétaire général répond que les interrogations sur les créations/suppressions de postes relèvent du CTA et non du CHSCT. Par contre, des avis pris en CTA, vont découler des conséquences sur les postes notamment en termes de conditions de travail mais il est prématuré d'en parler puisque l'expérimentation n'a pas encore commencé. Il n'en demeure pas moins que le seul chef d'établissement qui sera à la tête des deux lycées sera impacté dans son travail.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ajoute que la possibilité de cette expérimentation est venue de la vacance du poste de direction. L'objectif n'est pas de dégrader les conditions de travail des personnels mais d'améliorer la réussite des élèves sur ce territoire. Les outils de mesure sont à construire pour pouvoir dresser un bilan objectif. Afin de répondre aux objectifs fixés avec un seul proviseur, l'hypothèse est de renforcer la vie scolaire pour les deux établissements avec sans doute un poste partagé. Elle ignore la façon dont le projet, élaboré l'année dernière, a été présenté par les chefs d'établissements aux équipes, mais il semble que la communication n'ait pas été suffisante.

Madame JACKOWSKI considère que le nouveau poste « de super proviseur » va être double puisqu'il devra assister aux instances des deux lycées.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ne peut apporter de réponses et invite à interroger les deux lycées. Elle rappelle qu'à Belley, le chef d'établissement dirige les deux conseils d'administration du lycée et du LP et suppose que le futur proviseur sur Oyonnax/Bellignat aura à cœur d'être présent sur les deux EPLE.

Madame JACKOWSKI a le sentiment que c'est le lycée Paul Painlevé qui est en souffrance et que le chef d'établissement ne sera pas présent sur le site d'Oyonnax.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale n'est pas en mesure de répondre mais comprend l'inquiétude de tous.

Madame JACKOWSKI signale qu'il y a beaucoup de rumeurs.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale comprend que les personnels soient inquiets compte-tenu du peu de réponses. Elle avertira les chefs d'établissements que le projet n'a pas été assez explicité aux équipes enseignantes et qu'il convient de remédier à ce défaut de communication pour ce projet dont la mise en œuvre est imminente.

Monsieur JAMBON estime qu'il y a eu des erreurs au début avec un problème de pilotage au local. Dans le cas de la cité internationale de Ferney, l'adhésion s'est faite sans problème car les équipes ont eu le temps d'appréhender l'ouverture de l'annexe, les frais de déplacement avaient été pris en charge. Il convient de restaurer le dialogue et la confiance. Les blocages de janvier perdurent actuellement.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ajoute que personne ne lui a fait remonter qu'il n'y avait pas adhésion.

Monsieur MALLET signale que les enseignants du lycée d'Oyonnax sont terrorisés par la rentrée avec une reprise qui va être difficile pour les élèves après le confinement et par le fait de sa position en éducation prioritaire. Il précise que la proviseure adjointe aura plus de prérogatives

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale répond que la proviseure adjointe n'aura pas plus de prérogatives.

Monsieur MALLET évoque l'idée d'un moratoire pour un 2^{ème} adjoint. Il précise qu'au lycée Arbez Carme à Bellignat, le projet a été présenté aux enseignants comme une expérimentation sur un an et en même temps le chef d'établissement explique qu'il va y avoir une révolution en 2021 avec toutes les secondes dans un EPLE. Des précisions doivent être données.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale répond qu'il y a effectivement un défaut de temps de travail et de communication au sein des établissements.

Monsieur BONNETON estime qu'il faut abandonner ce projet pour la rentrée 2020. Il souhaite faire lecture d'un avis en ce sens.

Au titre de la FNEC - FP – FO 01 (**Monsieur BONNETON**)

AVIS FNEC - FO – FP 01

Avis (annexe 4) portant sur le projet de rapprochement des lycées d'Oyonnax et de Bellignat : avis reformulé après concertation entre les 3 organisations syndicales.

Avis lu :

« Le CHSCT 01 reprend à son compte l'avis du CTSD du 23 janvier auquel l'administration n'a pas répondu concernant l'expérimentation du rapprochement des lycées Painlevé et Arbez Carmes. Le CHSCTD de l'Ain se prononce pour l'arrêt immédiat du projet d'expérimentation du lycée de territoire Painlevé et Arbez Carmes prévu à la rentrée 2020 sur 2 ans, le dégel du poste de chef d'établissement et l'affectation d'un chef d'établissement au lycée Painlevé à la rentrée 2020. »

Monsieur le secrétaire général soumet au vote l'avis.

Vote : 7 votes « Pour »

0 vote « Contre »

0 Abstention

Point d'actualité sur le covid-19

Monsieur le secrétaire général demande s'il y a des questions sur ce point.

Madame LOONIS fait lecture du point de vue de la FSU (annexe 5).

Monsieur JAMBON fait allusion à la situation de l'école maternelle du RPI de Biziat / Sulignat / Saint-Julien-sur-Veyle où un cas suspect a été détecté mais où les suites sur le tableau transmis par Madame l'IA-DASEN n'apparaissent pas.

Monsieur le secrétaire général ne peut se substituer au **Docteur LAPIERRE**.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale s'engage à donner une réponse à cette question. Elle ajoute qu'il n'y a pas de dégradations des situations ni de démultiplication des cas chez les élèves et les adultes. L'épidémie existe toujours, pour autant les écoles et les collèges ne sont pas des foyers spécifiques et ne voient pas de contamination.

Monsieur JAMBON répond qu'il n'y a pas d'explosion mais par contre, il existe des cas disséminés. Il est surpris par rapport à la situation de Mme Girardet, élue au CHSCT. La professeure suppléante à Mme Girardet a été testée positive. Or, Mme Girardet n'a pas été mise en quarantaine, ce qui est étonnant, compte-tenu du positionnement de l'ARS. Il considère que tout ce qui est mené dans les EPLE doit avoir du sens, notamment avec le brassage des élèves. S'il y a un cas de covid-19, l'établissement n'a pas forcément vocation à fermer mais cela suppose que des tests soient effectués, ce qui n'est pas toujours le cas. Il existe une dichotomie entre le protocole et les décisions de l'ARS.

Amiante

Monsieur le secrétaire général précise que ce point est souhaité par la FSU suite à un article de presse. Il donne la parole à Madame JOSSERON qui a mené un travail de recensement sur ce sujet.

Madame JOSSERON signale que, dans le cadre du diagnostic amiante des collèges, le conseil départemental a été sollicité en février. Des renseignements très précis ont été fournis. Tous les EPLE construits avant le 1^{er} juillet 1997 possède un diagnostic. Les informations pour deux établissements sont attendues du conseil régional car ils dépendent de cités scolaires (collège de Ferney et collège Saint-Exupéry à Valserhône). Un dossier technique amiante (DTA) n'est pas refait au collège L. Dumont à Valserhône. Tous les DTA ont été actualisés en 2019 sauf pour 3 collèges. Pour les lycées, la situation est plus complexe : les interlocuteurs sont multiples et la préoccupation du moment est davantage à la reprise des chantiers. Cela implique de relancer les différents interlocuteurs. A la demande des 3 ISST de chaque académie de la région académique AURA, les conseillers de prévention auront accès aux outils de gestion notamment amiante, radon...

Monsieur JAMBON précise que la demande d'additif à l'ordre du jour s'explique par l'article de presse paru dans Libération, en février, qui proposait une carte interactive permettant de consulter chaque établissement. Il s'est demandé si les informations étaient exactes. Il s'est étonné de voir que, d'après le quotidien, le collège de Pont-de-Vaux était noté comme construit après 1997. Il remarque que dans la plupart des EPLE où il existe un DTA, les personnels ne sont pas nécessairement au courant.

Selon les données fournies par le conseil départemental **Madame JOSSERON** précise que le collège de Pont-de-Vaux a été construit en 1960.

Monsieur JAMBON souhaite la mise en place d'une communication à destination des mairies, une sensibilisation auprès des directeurs et faciliter le travail pour l'assistant de prévention. Il avait l'impression que les écoles rurales avaient moins répondu, mais après avoir regardé en détail, il s'est aperçu que ce n'était pas le cas, c'est le contraire, ce qui n'est pas rassurant. 36% des écoles ont répondu et seulement 33% des communes de plus de 5 000 habitants, mais la situation est loin d'être homogène. Ainsi, pour exemple à Bourg-en-Bresse, 4 écoles ont répondu sur 19 alors que dans certaines communes, toutes les écoles ont répondu. Il a recensé les secteurs suivants à suivre : Bourg-en-Bresse/Jassans/Oyonnax/Pays de Gex. Il convient de mettre en œuvre un vrai travail sur la procédure, sur l'information et la formation des directeurs. A la lecture du rapport Bousquet (rapport académique 2017/2018), on observe que la fiche récapitulative n'est annexée aux DUER dans aucun des 27 EPLE. Les personnels ne savent pas que de l'amiante est présente dans l'établissement.

Madame JOSSERON précise que le DTA ne se trouve bien souvent pas dans les écoles mais dans les communes. Aussi, lorsque des travaux sont effectués toutes les mesures sont prises en connaissance de cause. Mais les directeurs ne possèdent pas forcément les informations du DTA. Lors de la formation des nouveaux directeurs, les formateurs insistent sur les documents qu'ils doivent avoir en leur possession dans l'école. Le DTA est effectué régulièrement et sérieusement par la collectivité.

Monsieur le secrétaire général annonce qu'un point sera fait plus tard. Il propose d'envoyer le tableau des données du conseil départemental.

Monsieur JAMBON conclut en précisant que les rapports entre la DSDEN et le conseil départemental sur le dossier de l'amiante sont bons.

Visite du lycée de Nantua

Monsieur le secrétaire général souligne que l'actualité est davantage orientée sur les E3C. La réglementation nationale donne des préconisations. Le lycée de Nantua fonctionne bien dans une ambiance sereine, mise à part la problématique des E3C.

Monsieur JAMBON constate des procédures internes intéressantes, un vrai souci de la direction sur la thématique de la santé des personnels. La délégation a pourtant observé que de nombreux collègues étaient en arrêt maladie au moment de la visite. Les conditions de travail sont bonnes, mais des problèmes ont été repérés à la suite de la mise en œuvre des E3C, de la réforme du lycée et de la correction dématérialisée. Un signalement « santé au travail » rédigé par le secrétaire du CHSCT a été transmis à monsieur le recteur avec copie au secrétaire du CHSCT ministériel. Ces problématiques étant nationales et non locales, les suggestions tournent autour de 2 thématiques : un bémol sur le DUER qui n'a pas été mis à jour depuis sa rédaction et qui n'intègre pas suffisamment les risques auxquels sont exposés les personnels éducatifs, une information de tous les personnels sur les droits concernant la « déclaration d'accident de service ». Il constate que les dommages physiques sont plus souvent signalés que ceux résultant de la charge mentale et du travail.

Monsieur le secrétaire général estime qu'un échange sur ces suggestions doit être entrepris avant la fin de l'année par mail.

Monsieur JAMBON fera une proposition qui sera transmise aux différents acteurs du CHSCT.

Questions diverses formulées par la FSU

1. **Calendrier prévisionnel des séances du CHSCT et des visites d'établissements.**
2. **Choix des établissements à visiter en 2020-2021.** (Ceci ne concernant à notre avis que le collège et le lycée, vu que la visite de l'école Jean Calas de Ferney a été ajournée, et a vocation pour nous, à avoir lieu en 2020-2021).

Monsieur le secrétaire général a transmis une proposition de calendrier par mail quelques jours avant la tenue du CHSCT avec les propositions des temps qui pourraient être consacrés aux visites d'établissement selon leur typologie, aux GT et aux CHSCT. Il rappelle que la visite de l'école Jean Calas à Ferney-Voltaire est programmée vers le 5 novembre 2020. Les EPLE sont programmés pour le 2^{ème} trimestre (lycées et collèges) et le 3^{ème} trimestre (écoles) mais la question se pose de prévoir 2 écoles l'année prochaine. Une réflexion doit être menée avant le prochain CHSCT prévu en décembre. Dans la mesure où un seul collège est prévu, la visite de deux écoles peut être maintenue. Il reste à définir la thématique. La question se pose de garder celle de cette année « relation usagers/personnels de l'éducation nationale » ou d'en retenir une nouvelle. Il suggère de garder le même thème.

Monsieur JAMBON suggère le thème du DUER (qui avait été retenu un temps puis abandonné) qui est d'actualité compte-tenu du contexte sanitaire et de l'utilisation des outils numériques.

Madame JACKOWSKI propose de garder la relation « usagers/personnels pour les 2 écoles. Elle estime que pour le DUER la question va se poser peut-être dans le cadre d'un GT permanent spécifique.

Monsieur JAMBON approuve et propose de travailler sur le DUER en lycées et collèges.

Madame JOSSERON suggère de voir comment, pour le GT « DUER », il est possible d'aider les lycées, LP et collèges. Pour les écoles, une formation en janvier a permis de remanier l'outil et de le rendre davantage opérationnel.

3. **Date (ou période) envisagée pour la formation des élus du CHSCT sur les enquêtes "accident du travail" et "suicide".**

Madame JOSSERON précise que, même si ce n'est plus une priorité ministérielle, la formation reste une des priorités de l'académie. La formation n'aura pas lieu avant les vacances de la Toussaint. Une réflexion est en cours pour proposer une formation hybride (présentiel et distanciel). La formation sera menée sans doute avec l'INRS. Les dates dépendent du contexte sanitaire.

4. Souhait de reprogrammer pour l'année scolaire 2020-2021 le Groupe de Travail permanent sur le DUER, initialement envisagé pour 2019-2020, et finalement abandonné. Les représentants de la FSU pensent que ce thème revêt aujourd'hui, encore plus qu'hier, une importance fondamentale, pour évoquer dans les établissements (et surtout traiter) les risques professionnels dus à la crise sanitaire, aux problèmes de température, qui réapparaissent ces jours-ci, au travail avec les outils numériques etc... et pour impulser une vraie culture de la prévention dans les établissements. Les membres du CHSCT sont d'accord avec cette proposition.

5. Situation de l'IME d'Hauteville dans le cadre de la crise sanitaire, telle qu'évoquée par la fiche SST n°2718 et la fiche DGI n°388. Plus généralement, situation des établissements analogues (IME, ITEP...) ne relevant pas directement de l'Education Nationale, mais où exercent des agents de l'Education Nationale, ces derniers dépendant de fait du CHSCTD01.

Monsieur JAMBON précise que le 2 juin 2020, il a été saisi par un professeur d'école qui n'avait pas repris à l'IME d'Hauteville, en présentiel, entre le 11 mai et le 2 juin 2020. Lors de son retour à l'IME, l'enseignant a été surpris de découvrir la situation dans l'établissement, où aucun protocole sanitaire n'était clairement apparent. Il a questionné sa hiérarchie sur plusieurs points sans obtenir de réponses. La FSU a demandé à l'enseignant de renseigner une fiche sur le registre dématérialisé « santé et sécurité au travail ». Ce dernier a précisé qu'aucun élève n'avait de masque et que certains s'étaient moqués de lui, qui en portait un. **Monsieur JAMBON** a demandé à être reçu et la direction lui a répondu qu'elle n'était pas obligée de le recevoir. Il s'est rendu dans la structure et a constaté les faits suivants : pas d'affichage, pas de filtrage à l'accueil, pas de marquage au sol, pas de zonage, pas de masque pour la personne qui l'a reçu. Il n'a observé qu'un distributeur et une protection plexiglass à l'accueil. Il a donc établi un signalement de danger grave et imminent. Il précise que l'IME lui a répondu qu'il ne dépendait pas du protocole de l'éducation nationale. Or, le protocole pour ce type d'établissement semble être encore plus restrictif.

Monsieur JAMBON rappelle que la FSU a suivi toutes les procédures, en faisant le nécessaire pour que le collègue enseignant établisse la fiche SST dans le registre dématérialisé.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise que tout a été fait pour protéger l'enseignant en prenant une mesure conservatoire, seule possibilité compte-tenu de l'urgence de la situation. L'IME n'est pas soumis à l'autorité de l'IA-DASEN même si l'enseignant est un personnel de l'éducation nationale. Ses conditions de travail ne relèvent donc pas de son autorité. L'IME a son propre CHSCT.

Madame JOSSERON précise que le CHSCT 01 ne gère que les personnels en poste dans les écoles, les EPLE ou les services déconcentrés et ajoute que les structures comme les IME, au même titre que les agents territoriaux dans les EPLE, ne relèvent pas du champ de compétences de l'éducation nationale. Les IME étant des établissements de santé, en application de la création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (loi du 23 décembre 1982) ils dépendent du décret du 16 août 1985 fixant les modalités pour les établissements hospitaliers.

Monsieur JAMBON précise qu'il importe de pouvoir fournir la bonne démarche à toute personne qui sollicite la FSU. Il souhaiterait avoir les coordonnées du CHSCT de l'IME qu'il n'arrive pas à trouver. Ainsi, pour toutes les structures de même type, il constate qu'il est difficile de trouver les coordonnées des différents CHSCT.

Madame JACKOWSKI répond que ces établissements ont des instances de dialogue correspondant aux structures privées. En tant qu'administratrice des pupilles et ayant participé à un conseil d'administration la semaine dernière, elle est étonnée que le protocole ne soit pas mis en place à l'IME. Elle s'engage à chercher les coordonnées des CHSCT, de les transmettre, et à questionner les PEP01 sur cette situation.

Monsieur BONNETON souhaite savoir quelle mesure conservatoire a été prise.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale répond qu'il été demandé à l'enseignant de ne pas se rendre au travail pour se protéger car il n'était pas bien et avait besoin de sérénité. Le docteur Lapierre doit revoir le professeur avant la rentrée de septembre pour faire le point. La mesure conservatoire peut durer 4 mois, mais peut parfaitement être réduite, si le contexte le permet, ce qui a bien été expliqué à l'enseignant à qui il a été précisé que ce n'était pas une mesure disciplinaire.

Monsieur JAMBON ajoute que la mesure prise a fortement inquiété l'enseignant qui est très attaché à son travail. Ce dernier a été très touché et surpris.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale confirme que c'est un professionnel de qualité. Mais le caractère très urgent de la situation n'a pas permis d'autre solution. La décision a dû être prise en 24h. Le professeur est en arrêt de travail et le docteur Lapierre devait le rencontrer. Cette rencontre a eu lieu hier. La décision a été envoyée en recommandé et explicitée lors de cette réunion.

Monsieur JAMBON rappelle, en conclusion, l'importance que revêt la communication quel que soit le sujet abordé (amiante, DUER...).

Questions posées par Madame LOONIS (FSU)

6. Charge de travail des directeurs en lien avec le dispositif « vacances apprenantes »

Les directeurs souhaitent avoir une clarification sur le dispositif car ils doivent informer les familles, alors qu'ils n'ont pas d'informations en leur possession.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale précise que Monsieur le recteur a communiqué à ce sujet. Elle souhaitait en informer les directeurs en début de semaine prochaine mais communiquera dès demain. Elle a voulu dissocier ce dispositif de la reprise des cours dans les écoles mais il semble que cela ait été une erreur d'appréciation.

7. Les risques psycho sociaux suite à la gestion du mouvement 2020.

Madame LOONIS fait part d'une certaine inquiétude parmi les personnels, faute d'informations suffisantes. De nombreux recours ont lieu. Elle constate une attente importante, avec une phase d'ajustements et une affectation prévue pour mi-juillet.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ne peut rien faire car la gestion du mouvement ne dépend pas d'elle. Le calendrier a été modifié et décalé. L'inquiétude des enseignants est compréhensible. La sortie du confinement s'étend au-delà des vacances et ses effets vont s'étendre au-delà de la rentrée septembre.

Monsieur BONNETON fait part de l'opposition forte de la FNEC FP FO 01 par rapport aux nouvelles règles de gestion liées aux CAPA et constate que des enseignants n'obtiennent pas la mutation demandée malgré le nombre important de points au barème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Présidente de séance

Signé

Marilyne Rémer

Le secrétaire du CHSCTD

Signé

Nicolas Jambon